



## Réhaussement terrain

-----  
Par alex1

Bonjour,

Voici la configuration de 3 terrains de même niveau, A-B-C.

Le voisin B a décidé de rehausser son terrain entre 30 et 70 cm environ, le terrain étant en pente à l'origine. Et donc se retrouver plus haut que les voisins A et C.

Pour contenir sa terre, et se cacher des voisins A et C, le voisin B va construire de son côté et à la limite des mitoyennetés un mur, qui sera de son côté à environ 2m et du côté des voisins A et C de 2.30 à 2.70m.

Etant le voisin C, je serais un peu impacter le matin, car le mur va "bloquer" un peu les rayons du soleil, mais rien de trop gênant.

Le voisin A lui est plus impacter par se mur proche de sa terrasse.

Peux-t-il faire se type de travaux sans contrainte ? (pas de PLU dans le village) ou il y a des limites ?

Car il aurait pu rehausser son terrain encore plus haut, et nous avoir un mur devant encore plus haut.

Merci pour votre retour.

-----  
Par Burs

Bonjour,

à défaut de PLU, c'est le RNU (Règlement national d'urbanisme )

qui s'applique. Consultez le .